

# 10<sup>c</sup>. Journal du Lot 10<sup>c</sup>.

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche

## Abonnements

	3 mois	6 mois	1 an
LOT et Départements limitrophes	4 fr. 25	8 fr.	15 fr.
Autres départements	4 fr. 50	8 fr. 50	16 fr.

TÉLÉPHONE 31

COMPTE POSTAL : 5399 TOULOUSE

Les abonnements se paient d'avance  
Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

## Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur

M. DAROLLE, Co-Directeur — L. BONNET, Rédacteur en chef

Les Annonces sont reçues au bureau du Journal.

## Publicité

ANNONCES JUDICIAIRES (7 colonnes à la page)	80 cent.
ANNONCES COMMERCIALES (la ligne ou son espace)	1 fr. 25
RÉCLAMES 3 <sup>e</sup> page	( — d' — )

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le Journal du Lot pour tout le département.

## LES ÉVÉNEMENTS

**A Lausanne: la question des Détroits Turcs. — Autour du Budget: la situation de notre marine et les accords de Washington. — Conversations franco-britanniques. Une base d'entente. — En Pologne: le nouveau Président de la République.**

La Conférence de Lausanne est fertile en imprévus: on passe alternativement et brusquement de l'espérance à l'inquiétude; hier on parlait de rupture, aujourd'hui on parle de paix... Quelle sera demain la situation?

Tout ce qu'on peut faire, c'est noter au jour le jour les événements, en se souvenant qu'ils n'engagent point l'avenir.

Ceci dit, il semble que l'état de choses actuel soit plutôt favorable. Les Turcs paraissent incliner à nouveau à la conciliation en regard au régime des Détroits: ils adhèrent aux grandes lignes du projet allié, auquel cependant ils voudraient bien apporter quelques retouches.

D'ailleurs, il n'est point prouvé que le projet allié soit excellent. Certains pensent le contraire: notre confrère le Temps estime même que de vives inquiétudes sont permises. A ses yeux, il faut le rappeler, les clauses préparées reviennent à mettre les Détroits à la disposition de la puissance qui possède la maîtrise des mers.

Et ceci dès le temps de paix! En effet: si le Conseil de la Société des Nations, qui aura à connaître de la sécurité des Détroits et des zones délimitées, juge cette sécurité menacée, une nation quelconque pourra, individuellement, occuper telle ou telle position — la presqu'île de Gallipoli par exemple.

N'y a-t-il pas là un danger très réel?

De toutes façons, la Turquie ne sera plus en sécurité chez elle et ses appréhensions sont légitimes.

Notre confrère écrit:

Si le régime des Détroits doit être organisé conformément aux projets inter-alliés, qu'en résulte-t-il aussitôt? Les Turcs comprendront naturellement que Constantinople est à la merci d'une surprise, puisque des navires inconnus pourront entrer en nombre inconnu dans les Dardanelles et dans le Bosphore, chaque nuit. Les Russes comprendront, de leur côté, qu'une flotte étrangère pourra paraître à tout instant devant leurs ports de la mer Noire. Dès hier, à Lausanne, M. Tchitcherine n'expliquait-il pas que le régime proposé « revient aussi à créer, contre la Russie et ses alliés, une place forte dans les Détroits »?

Si le projet allié n'est pas amendé de façon à faire disparaître ces clauses, si dangereuses, tôt ou tard nous reverrons surgir de nouvelles et graves difficultés à propos des Détroits.

Quant au profit pour la France de cet état de choses, nous ne le voyons guère: les Turcs et les Russes éprouveront à son adresse du mécontentement pour avoir laissé faire!

La discussion du budget de la marine nous invite à réfléchir à la situation actuelle de notre flotte.

Cette situation est loin d'être brillante!

Nous sommes sortis de la guerre très affaiblis au point de vue naval. Nos arsenaux, occupés à fabriquer des canons et des munitions, n'ont ni construit, ni réparé des bateaux.

Nous avions compté que sur la flotte allemande nous pourrions récupérer nos pertes.

Malheureusement cette flotte a été coulée, un beau jour, dans les eaux de Scapa Flow.

Il nous restait la ressource de construire.

Mais il aurait fallu pour cela que nous ne fussions pas obligés d'entretenir une armée de terre nombreuse et coûteuse.

La chose aurait été possible si l'Angleterre et les Etats-Unis, tenant leurs promesses, avaient fait une réalité des pactes de garantie en échange desquels nous avons renoncé à arrêter au Rhin les frontières de l'Allemagne.

Contraints à dépenser des sommes considérables pour mettre à l'abri d'une agression celles de nos frontières terrestres qui demeuraient dangereusement menacées, nous n'avions plus assez de ressources pour reconstituer notre flotte navale et organiser une défense sérieuse de nos côtes.

C'est dans ces conditions — au moment où notre marine était ainsi sérieusement diminuée — que s'est ouverte la Conférence de Washington sur le désarmement.

L'Angleterre et les Etats-Unis, invoquant la situation de faits, ont prétendu nous contraindre à n'avoir jamais qu'une flotte notablement insuffisante.

Or, ces accords de Washington vont venir sous peu en discussion au Parlement. Comment celui-ci les accueillera-t-il? Usera-t-il de son droit d'amendement?

Nous voulons espérer qu'il se trouvera au Parlement une majorité pour se refuser de souscrire à la disparition presque totale de nos forces navales.

Qu'on nous entende bien: nous ne proposons nullement que dès aujourd'hui, nous nous lancions dans d'importantes constructions navales. A plus forte raison, ne concevons-nous pas la possibilité de rivaliser d'armements avec la Grande-Bretagne et les Etats-Unis par exemple.

Non! Mais ce que nous n'admettons pas c'est que la France signe elle-même la fin de sa marine, en souscrivant aux clauses de Washington: puissance maritime, puissance coloniale, la France a besoin d'une marine pour assurer ses communications.

Et ce n'est pas au moment où nous songeons à tirer un meilleur parti de nos colonies que nous devons courir le risque d'en être séparés ou même de les perdre.

La vérité, c'est qu'à Washington on a voulu faire jouer à notre pays le rôle du suicidé par persuasion: le Parlement doit redresser l'erreur commise alors, en réservant tout au moins l'avenir.

Les cabinets de Londres et de Paris ne restent pas inactifs: en attendant la reprise des négociations le 2 janvier, ils s'efforcent d'utiliser le répit actuel pour préparer dès maintenant un accord.

Des conversations ont lieu simultanément dans les deux capitales. Quel est, sinon le résultat, du moins le sens de ces négociations?

La discrétion la plus grande est observée.

Cependant le correspondant du *Manchester Guardian* à Paris écrit que, malgré la grande discrétion gardée par les milieux britanniques et français au sujet des entretiens que lord Derby a eus dimanche dernier à son passage à Paris avec MM. Poincaré et Millerand, « on accepte comme un fait que les conversations anglo-françaises ont maintenant atteint une phase permettant d'affirmer l'espoir que l'on arrivera à un accord à la réunion du 2 janvier ».

Voici, d'après le *Manchester Guardian*, — dont nous reproduisons les renseignements sous les plus expresses réserves, — quelle serait la base du compromis:

Un moratoire de deux ans sera accordé à l'Allemagne à condition:

- 1° que le Reich accepte le contrôle allié de ses finances et opère les réformes que les experts alliés jugent indispensables;
- 2° que le gouvernement allemand lève un emprunt intérieur obligatoire en marks-or, destiné à la stabilisation du mark;
- 3° que l'Allemagne consente à la main-mise des alliés sur ses mines, ses forêts domaniales ainsi que ses recettes douanières.

En échange de ces gages et garanties — toujours d'après le même correspondant, — la France serait disposée à renoncer à l'occupation immédiate de la Rhur, et de son côté la Grande-Bretagne consentirait à la saisie de ce territoire au cas où l'Allemagne ne remplirait pas les conditions envisagées pour l'octroi du moratoire.

Quoi qu'il en soit, il serait étrange qu'avec la volonté d'aboutir à une entente qui anime les cabinets de Londres et de Paris, on n'arrivât pas à un accord.

En Pologne, la situation n'aura pas tardé à s'éclaircir.

Un moment on avait pu craindre que la crise, provoquée par l'assassinat du Président de la République nouvellement élu, ne dégénérât en crise politique.

Les événements ont heureusement démenti ces sombres pronostics: dès le premier tour de scrutin, l'Assem-

blée Nationale a désigné, pour succéder au président disparu prématurément, un homme modéré, dégagé des passions politiques, et qui a consacré le meilleur de son activité à la coordination des efforts économiques.

La Pologne a tout intérêt à se consacrer le moins possible à la politique et de travailler de son mieux à la réorganisation de l'économie nationale.

Au point de vue extérieur, le nouveau Président de la République est un ami des Alliés: en pleine guerre, il fut de ceux qui, avec le général Haller, constituèrent une armée polonaise pro-alliée. Ses sentiments n'ont pas varié.

Par ailleurs, M. Wojciechowski n'est nullement russophile. Ce qui est important: la Pologne ne peut vivre indéfiniment en hostilité avec la Russie, — d'autant que l'Allemagne, elle, ne lui pardonne pas son affranchissement.

Le nouveau Président pourra mieux que d'autres préparer la reprise de relations normales avec sa voisine de l'Est.

## La question des culturelles

Vu l'opposition rencontrée dans le clergé français il ne semble pas que le Pape approuve le projet des Culturels, ainsi que certains journaux l'avaient annoncé. Le Pape aurait fait part de cette intention à plusieurs personnes de son entourage, et en conséquence rejeterait le projet élaboré par Monseigneur Ceretti, nonce à Paris.

Ce projet avait été approuvé par le gouvernement français comme conforme à la loi de 1905. En conséquence, l'accord projeté ne pourra intervenir.

## Marty sera gracié

On sait que le sénateur Soulié a fait une démarche, auprès de M. Poincaré, au sujet des marins de la mer Noire. A la suite de cette démarche, on pense que Marty, sera gracié, à l'occasion des fêtes du Nouvel An.

## Grave accusation

Le capitaine Proust, condamné à la détention perpétuelle dans une enceinte fortifiée pour intelligences avec l'ennemi par le Conseil de guerre, puis acquitté le 30 août par le Conseil de guerre de Lyon, vient de lancer l'accusation de forfaiture contre deux officiers du parquet du Conseil de guerre de Besançon, le capitaine rapporteur qui instruisit l'affaire et le commissaire du gouvernement (qui prononça le réquisitoire).

Une information est ouverte sur laquelle les milieux intéressés gardent un mutisme absolu.

## Mort d'un sénateur

On annonce la mort, près de Rouen, de M. Cauvin, sénateur de la Somme, qui avait été victime le 9 décembre d'un accident d'automobile, près de Caille-Fontaine.

## Chambre des Députés

Séance du 21 décembre 1922

Dans la séance du matin, la Chambre continue la discussion du budget des colonies. MM. Archimbaud et Barthélemy présentent diverses observations et réclament la mise en valeur de nos colonies.

Dans la séance de l'après-midi, la Chambre reprend la discussion du budget des colonies. M. Sarraut répond aux divers orateurs. Il dit que l'œuvre accomplie en Indo-Chine est considérable et il s'élève contre les accusations portées contre l'administration qui, a-t-on dit, usait de brutalité à l'égard des indigènes.

La discussion générale est close et les divers chapitres du budget des colonies sont votés.

Séance du 22 décembre 1922

Dans la séance du matin, la Chambre discute le budget des P. T. T. M. Robert donne communication du rapport dans lequel il préconise l'autonomie des P. T. T.

Dans la séance de l'après-midi, M. Deschamps, ancien sous-secrétaire d'Etat des P. T. T., déclare qu'il y a beaucoup à faire pour améliorer le service postal. Il expose le projet d'autonomie des Téléphones.

## Sénat

Séance du 21 décembre 1922

Le Sénat discute le projet de loi adopté par la Chambre relatif au recensement, à la révision et à l'appel de la classe 1923. M. le général Bourgeois combat le système de la Chambre qui a fixé la coupe des deux demi-contingents, en ajournant au mois de novembre l'appel d'un certain nombre de jeunes gens pris parmi les agriculteurs exploitants, nés dans le premier semestre 1903. Au nom de la Commission, le général Bourgeois demande le rejet de ce système. En outre, il demande que les commissions de révision commencent leurs opérations le plus tard possible, afin d'éviter la convocation des jeunes conscrits au cours des grands froids.

Le Sénat discute les articles du projet sur l'article 4 (appel de la classe 1923, en 2 contingents, en mai et novembre). M. Carrère dépose un amendement tendant à ce que les jeunes gens nés avant le 1<sup>er</sup> juillet 1903 soient incorporés en mai, et que les jeunes gens nés après le 30 juin 1903 soient en novembre. Toutefois les agriculteurs exploitants nés pendant le premier semestre 1903 peuvent demander à être incorporés avec le 2<sup>e</sup> contingent. Par 168 voix contre 118, cet amendement est repoussé. Le projet de loi est voté.

Le Sénat discute les interpellations sur la politique extérieure. M. Poincaré fait un exposé de la politique extérieure du Gouvernement. Il déclare que l'Allemagne doit payer. Elle a des biens domaniaux sur lesquels les Alliés ont un privilège au profit des réparations.

MM. Marsal et Ribot présentent des observations. Après quoi, l'ordre du jour pur et simple est voté.

Séance du 22 décembre 1922

Le Sénat adopte le projet ayant pour

objet l'installation de la Bibliothèque et du Musée de la guerre au château de Vincennes.

Il discute ensuite le projet relatif à la fréquentation scolaire et à la prolongation de la scolarité obligatoire.

M. Jossot expose le projet dont l'article 1<sup>er</sup> est voté.

## CHRONIQUE LOCALE

### La crise des partis, la politique étrangère et la R. P.

Depuis le jour où le sénateur Henry de Jouvencel a dénoncé, presque solennellement, la « crise des partis », chacun s'accorde, peu ou prou, à reconnaître l'existence de cette crise.

Nous ne sommes pas sûr d'ailleurs que le brillant représentant de la France à la S. D. N. n'ait pas obéi à quelque intention paradoxale: ne choisissait-il pas, pour proclamer la disparition des partis, l'heure même où deux d'entre eux le *Parti Radical* et le *Parti Républicain démocratique et social*, allaient tenir leurs assises à Marseille?

Quoi qu'il en soit, la question est posée aujourd'hui devant l'opinion et peut-être est-ce préférable ainsi. Comme, d'autre part, cette disparition des partis pourrait bien se prolonger malgré le désir de certains, de nombreuses années encore, il n'est pas sans intérêt de s'y arrêter.

Notre dessein est d'ailleurs modeste: déterminer les causes principales de cette crise.

Elles sont, nous semble-t-il, au nombre de trois:

1° La substitution des questions économiques aux questions strictement politiques;

2° La prédominance des problèmes extérieurs;

3° L'établissement de la représentation proportionnelle.

Il n'est guère besoin d'établir l'avenement des préoccupations économiques: elles sont un reliquat de la guerre et de la désorganisation générale de la production qui en découla. Une nation, comme un individu, doit vivre d'abord, assurer sa subsistance, refaire ses forces. Les autres soucis viennent ensuite. Or, c'est le cas de notre pays à l'heure présente, depuis la paix.

Les deux autres causes sont moins manifestes et méritent qu'on s'y arrête.

C'est un fait que toute la vie nationale est commandée en grande partie aujourd'hui par les événements extérieurs.

Ils sollicitent même les soins de nos dirigeants à un point tel que ces derniers sont contraints de perdre un peu de vue les affaires intérieures.

Or, quelle a été la répercussion, sur les milieux parlementaires de cette prédominance des questions étrangères?

Sensiblement la même que sur l'opinion publique en général: on a été pris à l'improviste, on n'a guère su les aborder et, aujourd'hui encore, on hésite étrangement sur la manière de les envisager et de les traiter.

C'est qu'ici la matière à manipuler est autrement embarrassante que les menus problèmes de politique intérieure qu'on se donnait l'apparence de régler au nom de principes sacrés.

M. Dumont Wilden le notait l'autre jour excellentement, dans la *Revue Bleue*: « Avant la guerre, on s'en tirait en matière de politique étrangère, parce que l'opinion électorale et parlementaire se désintéressait des questions extérieures. Celles-ci demeuraient le domaine de quelques spécialistes qui finissaient, tel un Delcassé, par se tenir en dehors des partis. Les Bureaux, détenteurs de la tradition politique, maîtres des précédents, de la doctrine et des usages... finissaient toujours par imposer leur manière de voir ».

Mais la guerre est venue: elle a bousculé les traditions, elle a montré que les problèmes internationaux se traitent autrement que par sentiment, qu'ils touchent aux intérêts primordiaux du pays.

Mais comment l'opinion publique, dépourvue des éléments les plus rudimentaires, aurait-elle pu discerner ces intérêts primordiaux, infiniment complexes?

L'opinion parlementaire le pouvait-elle seulement?

A en juger par la manière dont se comportèrent la Chambre et le Sénat, on en peut douter: aucune directive, aucun principe, aucune idée.

Députés et sénateurs affirmèrent à qui mieux mieux la nécessité de sauvegarder nos intérêts, de maintenir nos alliances. Et dans le culte de ces généralités, presque inexplicables, communiquèrent indistinctement tous les partis.

De là leur confusion.

De là aussi leur évanouissement, puisque ils ne s'étaient donné pour raison d'être que les discussions de politique intérieure, reléguée désormais au second plan.

Et puis — mais est-ce utile de le relever? — il n'est plus possible, dans les questions étrangères, de faire de la démagogie: ce domaine est tout réfractaire à ce genre d'exercice.

Aussi, sans être grand prophète, peut-on pronostiquer que les partis ne ressusciteront pas tant que les problèmes internationaux demeureront au premier plan de nos préoccupations.

..A moins, toutefois, que les soucis électoraux ne viennent chez certains primer les soucis nationaux et ne les déterminent à sacrifier à leurs convoitises ou à leur désir de réélection les intérêts supérieurs du pays.

Pourtant, même dans ce cas, nous ne pensons pas que les partis se reconstitueront: une autre cause essentielle de leur effacement subsistera sans doute, le mode d'élection.

La représentation proportionnelle est, incontestablement, pour le parlementarisme une source de faiblesse, et ce à un double titre: d'une part, elle consacre le fractionnement des partis et, d'autre part, elle incline (tendance contraire à la précédente) à la formation de coalitions hybrides.

Mais, de toutes façons, elle rend impossible la constitution d'une majorité homogène et puissante.

Au total, c'est l'émiettement des forces et, par contre-coup, la dislocation des partis, parce que, suivant les contingences locales des alliances se concluent, qu'on hésite par la suite à dénouer pour des raisons diverses....

Qu'on ne dise pas surtout que cet état de choses est spécial à la France: tous les pays qui ont été « gratifiés » de la représentation proportionnelle connaissent les mêmes maux que notre pays. Voyez la Belgique! voyez l'Italie!

Où, voyez l'Italie... Pouvons-nous envier, pour la France, la solution, en soi logique, adoptée par notre voisin?

Si nous pensons qu'un gouvernement doit être un organisme qui gouverne effectivement, — surtout dans les circonstances présentes où l'édifice de la patrie est à restaurer presque totalement, — nous ne voudrions pas le payer d'une dictature à la Mussolini.

Comment les protagonistes de la R. P. ne se sont-ils pas rendus compte que leur réforme conduisait tout droit à la dictature, en dissolvant d'abord les partis, puis les majorités cohérentes?

La France, espérons-nous, fera l'économie d'une telle expérience.

Mais comment se dégagera-t-elle de l'espèce de chaos politique où elle se débat?

Sera-ce par la restauration des partis? Les causes qui les ont dissolus subsistent. Et puis que voyons-nous? La constitution de blocs! Un pseudo « bloc des gauches » se forme par opposition au pseudo « bloc national » qui n'a existé en fait que dans l'imagination de ses adversaires non pas politiques mais électoraux.

Comment apparaît, en effet, ce bloc des gauches, sinon comme un consortium électoral?

Le remède doit-il être cherché dans le sens que paraissent préconiser M. de Jouvencel et quelques-uns de ses amis: l'institution de la représentation professionnelle et d'une sorte de Parlement Economique? Or, cette solution n'est-elle pas précisément un peu celle que l'*Action Française*, « organe de la monarchie intégrale », ne cesse de nous recommander?...

Dès lors, comment ne l'accueillirait-on pas avec une élémentaire prudence? Comment ne pas rester un peu réveillé et inquiet au spectacle des *Jeu-nés Républicains* causant les mêmes solutions politiques que les fervents adeptes du royalisme?

M. DAROLLE.

# BEAU CADEAU!

La Chambre discute le budget. Il y a des semaines que la discussion dure et elle ne sera pas terminée au 1<sup>er</sup> janvier 1923. On devra donc faire appel aux douzièmes provisoires.

Et cependant, la Chambre n'avait-elle pas promis de voter le budget avant la fin de l'année ? Ah ! les promesses ne coûtent rien à ceux qui les font, surtout aux parlementaires.

Depuis des semaines, la tribune du Parlement est encombrée par une foule d'interpellateurs. Les paroles tombent en cascades. Le moindre incident provoque des discours d'une longueur, d'une banalité insensées. Il n'y a qu'à lire l'Officiel.

Et le budget est oublié : le contribuable ne le sera pas.

C'est ainsi qu'un avis quasi officiel annonce qu'en vue d'obtenir un « complément de recettes », un projet de loi allait être déposé par le ministre des finances en même temps que le projet de douzième provisoire.

Ce projet serait déposé à la fin de la semaine prochaine.

Voilà le Cadeau du Jour de l'An pour les contribuables ! Et le cadeau est d'importance, car si nous en croyons certaines informations, il s'agirait d'une augmentation de 20 0/0 sur les impôts existants !

Il nous est difficile de croire que l'on en arrivera là. Mais y arriverait-on, que personne ne devrait en être étonné.

Il faut de l'argent à l'Etat : on veut-on qu'il en trouve ? Chez les spéculateurs, chez ceux qui ont réalisé des fortunes considérables ? Ces gens-là ont su mettre à l'abri leurs capitaux. Soyons sans crainte pour eux. Ils se gardent bien d'étaler leur comptabilité devant les yeux des agents du fisc. A la rigueur, ils crient même misère.

Dans les journaux de vendredi matin, on pouvait lire un entrefilet qui signalait la spéculation sur les sucres dont pâtit actuellement le public.

Dans cet entrefilet on lit qu'une Société sucrière dont les titres cotaient à peine 300 fr. et rapportaient 10 francs avant la guerre, voit aujourd'hui le cours de ces titres à 2.400 fr.

Mais est-ce qu'avant de frapper le contribuable d'impôts nouveaux, on ne pourrait pas demander aux porteurs de ces titres une part supplémentaire de contributions ?

Bah ! La Chambre va prendre ses congés ce jour-même : elle ne reprendra le travail qu'elle laisse en chantier, qu'à la fin de la 1<sup>re</sup> semaine de janvier.

Quand elle rentrera, d'autres interpellations seront déposées. Il faudra les discuter, et de nouveaux douzièmes provisoires seront votés.

Ainsi se bouclera le budget de 1923 avec du retard et des impôts nouveaux.

Quel beau cadeau du jour de l'an pour les contribuables. Merci !

LOUIS BONNET.

## Votes de nos Sénateurs

Sur l'amendement de M. Carrère tendant à autoriser les conscripts agricoles exploitants à être incorporés dans le 2<sup>e</sup> contingent en novembre, les sénateurs du Lot ont voté : Pour, Le Sénat a repoussé par 168 voix contre 118.

## Service de santé

M. le médecin-inspecteur Gary, directeur du service de santé de la 17<sup>e</sup> région, a été placé, à compter du 20 décembre 1922, dans la 2<sup>e</sup> section (réservé) du cadre du corps de santé militaire.

## Ponts et Chaussées

M. Aurellan, ingénieur des Ponts et Chaussées à Figeac, est nommé à Chartres.

## Amicale des Instituteurs

Le Conseil d'administration de l'Amicale des institutrices et instituteurs du Lot, s'est réuni jeudi soir et a constitué ainsi son bureau.

Président : M. Vignes, instituteur à Leyme.  
Vice-présidents : Mme Bénèche à Luzech, M. Delmas, à Gourdon.  
Trésorier : M. Chambon, à Soturac.  
Secrétaire : M. Lafargues, à Luzech.

## Enseignement primaire

Mlle Grauty, institutrice à Gagnac, est nommée à Sénéillac-Latronquière.

## P. O.

M. Cazal, chef de station au Pournel, est nommé à Espère, en remplacement de M. Louradour, admis à la retraite.

M. Delmon, employé au P. O. à St-Denis-Martel, est nommé facteur-mineur à Figeac.

## Association des anciennes élèves du lycée de jeunes filles

A l'occasion du Nouvel An, l'Association des Anciennes Elèves du lycée de jeunes filles, a organisé, jeudi dernier, au profit des enfants des écoles laïques une réunion récréative. Au cours de cette réunion elle a distribué 90 tabliers achetés avec le produit des recettes de la fête de juin.

## Cercle Gambetta

Nous rappelons que l'Assemblée annuelle du Cercle Gambetta aura lieu samedi soir à 8 heures 1/2 dans les salons du Cercle.

# Chronique Quercinoise

## Propos de saison...

A la fin d'un banquet récent, je me permettais d'exprimer le souhait qu'un écrivain de chez nous entreprit, alors qu'il en est temps encore, de répertorier nos richesses culinaires, de montrer qu'elles subsistent et méritent d'être gardées d'affront. De telles recherches sont à la mode, tout au moins dans les milieux touristiques. A l'occasion des fêtes de Brillat-Savarin, des études gastronomiques ont été publiées naguère, non seulement en Bugey, mais dans la Franche-Comté, la Bourgogne, à Paris et ailleurs. Province par province, la Revue du Touring-Club de France nous ouvre les dossiers que réunissent pour elle des correspondants de tous les coins de la France. Aussi sobre soit-on, on ne peut lire ces exposés, sans que l'eau vienne à la bouche. Pour éprouver les effets de cette vertu apéritive, il n'est certes pas besoin d'exiger pour son repas ordinaire le menu de ce pauvre homme de Tartuffe :

..... deux perdrix  
Avec une moitié de gigot en lachist !

Je n'ai pas l'intention d'entreprendre ici le travail de longue haleine que je recommandais l'autre jour à mes collègues de la Société des Etudes.

Cet article n'a d'autre prétention que d'être une chronique de circonstance, un modeste papier à lire les pieds sur les chenêts, devant la grosse bûche de chêne mise en réserve pour la veillée de Noël, en attendant l'heure de ce réveillon dont hélas ! la faveur se perd en province. Si cette gloire vous parle de délices de bouche, ce n'est point aux vitrines pantagruéliques des charcutiers de la ville, aux étageres chargées de gâteaux et de bonbons des pâtisseries et confiseurs, aux étalages encombrés de fines bouteilles et de monceaux de friandises de nos meilleurs épiciers, que j'irai emprunter les éléments de ma description. Certes, parmi les apports étrangers qui dominent, je n'aurais pas de peine à découvrir, dans les expositions de nos commerçants, beaucoup de produits quercynois excellents : fruits d'automne, volailles de nos basse-cours, gibiers de nos pechs, truffes de nos friches, que sais-je encore ? Mais j'ai le dessein de rester à la maison et plus spécialement dans la cuisine de nos logis campagnards aux âtres flamboyants, aux sommets couronnés de ces panaches de fumée bleue qui sèment dans le brouillard les étincelles des fagots embrasés...

Du 1<sup>er</sup> décembre au mardi gras, les événements culinaires se succèdent au village. Le maïs est rentré depuis la Toussaint. Suspendu aux poutres des planchers, il a séché rapidement. On égrene le soir ses épis en les frottant à la queue de la poêle ou de la bassinoire. On peut maintenant gorgier les oies et gaver le cochon. La ménagère s'y emploie avec ferveur. Bientôt le bétail de choix est à point.

Un matin, sur les plats garnis de lardons et de persil haché, le sang coule en jets fumants. Plumes et duvet arrachés volent à travers la maison, dès qu'une porte s'ouvre. Pendus par le cou, les oies au gros ventre jaune laissent tout un jour leur graisse se figer. Après quoi, on les ouvre, on les découpe, on cherche avec émotion, sous les encombrantes carcasses et les pesantes entrailles, ces foies d'or clair qui valent leur pesant de monnaie ou presque. Tout le bourg s'intéresse au volume de ces précieuses visières. Un tournoi s'établit entre toutes les fermes durant toute la saison et, bien longtemps après, la ménagère qui remporta la palme dans ce concours est citée en exemple.

Sur un feu clair, on met fondre la graisse et cuire les ailes et les cuisses artistement découpées. Ces épais quartiers d'oie vont s'emplier ensuite dans les pots de terre vernissés qui, rangés dans les placards fourniront pendant des mois le mets capital des dîners de gala. Du chaudron de cuire rouge, on sort en dernier lieu ces reliefs onctueux qu'on appelle des « grillons » et qui dépassent en succulence les rillettes de Tours et les fritons de Bretagne. Et puis, dans le reste du jus quelques poignées de farine de maïs servent à faire ces « rimottes » dont les enfants se lécheront copieusement les doigts.

La mort des oies fournit, on le voit, une ample tragédie en beaucoup d'actes divers. Il s'y ajoute, surtout à la ville, l'épilogue de la mise en conserve des foies. Ici joue son rôle éminent la truffe noire, la truffe ronde, la truffe embaumée que l'on alla cueillir tout exprès dans la glèbe rouge des coteaux voisins. Truffes et foies combinés, dans les boîtes et les terrines, leurs parfums quercynois, on dit aussi périgourdins, pour dépasser de beaucoup l'arôme des plus fins pâtés du monde ; même de ceux d'Alsace, n'en déplaît à Strasbourg !

Les confits d'oie sont le régal majeur des tables campagnardes depuis les temps les plus anciens. A la ville, ce mets conserve sa faveur. Que dis-je ? Le marché ne fournit plus assez de savoureux palmipèdes pour satisfaire les amateurs. Il y a trois lustres, quand on payait douze ou quatorze sous la livre de cette denrée de marque, on voyait à Cahors de longues rangées de corbeilles encore garnies devant Gambetta, à six heures du soir. Les années qui précéderont la guerre, le prix avait à peine atteint 1 fr. 20 et beaucoup de vendeurs devaient remporter leur marchandise. On paye à présent près de cinq fois plus cher. Vous pouvez pourtant, dès midi, au

1<sup>er</sup> décembre, chercher une paire d'oies sur la place d'Armes. Vous ne trouverez même pas le plus commun des canards ! Mais, de Saint-Georges à La Barre, vous sentirez flotter dans l'air du lendemain ce subtil parfum de graisse fondante et de truffe pelée qui matérialise pour le passant les rituelles bombances de la saison...

A Paris, tout le monde se repaît de boudin à Noël. Chez nous, à la ville seulement, nous respectons cet usage, mais sans y tenir immédiatement. La fête du cochon, comme on dit aux champs, n'a pas en Quercy de date fixe au calendrier. On la célèbre quand le héros, je veux dire la victime, est à point pour offrir sa gorge baine nourrie au couteau du sacrificeur. Alors, pendant une semaine, la maison connaît les délices de la grande chère. On rend même aux voisins le présent de rigueur. Les poutres de la cuisine s'enguirlandent de rose et de rouge ; chaudrons, plats et bassines ronronnent à n'en plus finir sous le grand manteau de la cheminée. Chiens et chats, rangés en cercle, se grisent aux effluves que laissent passer les couvercles. Quand la saucisse ne pleure pas entre les barreaux du grill, le boudin chante dans la poêle. En Quercy, on le veut gros et confortablement garni de lardons. Coupé en disques d'une bonne épaisseur, il s'accompagne de tranches de viande et de morceaux de fôie pour former la « friassée » qu'une goutte de vinaigre doit relever, quand manque la moutarde.

Grands amateurs de chair de porc, les Boches se croyaient si experts à la préparer qu'ils appelaient « dékattessen » leurs lourdes charcuteries. Les nôtres restent aussi supérieures aux leurs que le sont nos pâtés de foie et nos confits sous la graisse aux oies maigres, bourrées de marrons, que l'on se partage dans les ripailles des pays de l'Est.

Et puis, l'on a chez nous, pour arroser les plats des festins d'hiver, pour les rendre légers quel que soit le menu, le nectar capiteux à la fois et pétillant des coteaux quercynois. Quand vient la Noël, les premières gélées ont enlevé au vin nouveau sa verdeur ou sa lourdeur du début. Son bouquet s'est révélé. Il est clair dans le verre et délicat au palais. Tel une coulée de soleil, il éclaire les yeux et illumine le cœur du convive le plus morose. Il rend spirituels comme des vers de Raoul Ponchon, les propos des dîners d'amis, de ces réunions où l'on s'attarde volontiers, le dos au feu, le ventre à table, tandis que souffle la bise et que sonnent les carillons de Noël !

Eng. GRANQUIÉ,  
Délégué départemental du T. C. F.

## Après l'incendie

L'incendie de mardi qui a dévasté à St-Georges, dans l'immeuble occupé par M. Malric a causé des dégâts très importants.

Le sinistre était, à certain moment, d'une intensité effrayante. C'est dire combien a été grand le dévouement de tous ceux qui prêtèrent leur concours pour circonscrire l'action du feu.

Parmi ceux-là nous citerons les jeunes gens de la section athlétique de l'Avron Cadurcien, les soldats du 7<sup>e</sup> et de nombreux citoyens, qui, tard dans la nuit assurèrent la manœuvre de la pompe.

Mais les pompiers furent au-dessus de tout éloge. Nous l'avons déjà dit, dans notre dernier numéro : il est bon de le répéter.

Car, ce que le public doit savoir, c'est que les pompiers chefs ou sapeurs ont dû, jusqu'à ce jour encore, assurer l'extinction complète du feu, et pour cela, organiser un poste permanent sur les lieux du sinistre.

Or, qui paie ces hommes de devoir, pendant ces journées de garde ? Personne. Aucune indemnité n'est prévue pour eux.

Et cependant il faut bien s'assurer que tout danger est conjuré, qu'aucun foyer d'incendie n'est à redouter.

Les sapeurs-pompiers de notre ville ont fait leur devoir jusqu'au bout, malgré toutes les difficultés créées par le manque d'eau et par l'encombrement très gênant du public qui empêchait parfois la manœuvre.

C'est ainsi qu'un tuyau qui traversait la chaussée fut crevé, probablement parce qu'un véhicule quelconque passa dessus.

Malgré tout, les sapeurs-pompiers assurèrent leur service avec un dévouement remarqué et ils méritent bien des félicitations.

L. B.

## Requête

L'année dernière, plusieurs propriétaires demandèrent, dans ces colonnes, au Conseil municipal de vouloir bien mettre à l'adjudication les fumiers de la ville.

A ce moment-là, la vente de ces fumiers avait eu lieu de gré à gré. Il fallut donc s'incliner devant le fait acquis.

Mais l'année s'achève, et avec elle arrive le renouvellement de la vente des fumiers.

Les propriétaires intéressés seraient heureux d'apprendre que cette vente sera faite par adjudication et que cette adjudication sera annoncée un de ces jours prochains.

L. B.

## Voirie

Depuis longtemps, les passants se plaignent du mauvais état dans lequel se trouve le chemin qui longe la voie ferrée et aboutit aux Allées/des Soupirs.

Il n'est pas possible de s'y engager sans s'embarquer jusqu'à mi-jambe, en temps ordinaire. On conçoit dans quel état est ce chemin, par ce temps de pluie !

D'autre part, les rues du Lycée et de la Banque pour ne citer que celles-là, sont supérieurement sales. Les passants qui s'y aventurent, pour aller à la gare, en sortent tout crottés.

Le chef préposé à l'entretien des pavés devrait bien y porter remède.

L. B.

## Nos Morts

Voici la liste des corps des militaires ou marins « Morts pour la France » compris dans le convoi qui arrivera à Cahors, le jeudi 28 décembre.

Roques Pierre, à Aotuire ; Duboscq Jean, à Cahors ; Alazard Léopold, à Cahors ; Paly Jean, à Gagnac ; Séval Edouard, à Lamagdelaine ; Damarzit Robert, à Lanzac ; Roziers Jean, à Lherm ; Loubéjac Adrien, à Luzech ; Cure Edouard à Mauroux ; Neumille Eliacin, à Puy-l'Evêque ; Cayre Amédée, à Rocamadour ; Bertrand Marc, à St-Germain-du-Bel-Air ; Calvet Louis, à St-Martin-de-Vers ; Lagarde Antoine, à St-Sozy ; Constant Lucien, à Souciac ; Menut Emile, à Vers ; Pouljols Paul, à Viavaz.

L'ouverture du wagon aura lieu à 13 h. 30.

## Adjudication

Jeudi a eu lieu l'adjudication pour la fourniture du pain et de la viande au lycée de jeunes filles et au lycée de garçons.

Les soumissions des boulangers et des bouchers, ayant été trouvées insuffisantes par la Commission, l'adjudication n'a pas eu lieu.

Les boulangers avaient fait un rabais de 2 centimes 1/2 par kilo. Ce rabais fut élevé à 4 centimes : la Commission a refusé.

## Conseil de Préfecture

Dans sa dernière audience, le conseil de préfecture a rendu un arrêté relatif à une plainte formulée par M. Fabre, Mlle Estrabou et M. Triaire contre le service des ponts et chaussées.

Les plaignants accusaient le service vicinal d'avoir occasionné des dégâts sérieux à leurs propriétés par suite de la construction d'une chaussée qui modifiait l'écoulement des eaux dans la commune de Dégagnac.

Une expertise avait été ordonnée au résultat de laquelle le conseil condamna le département à payer à titre de dommages : 2.870 francs à M. Fabre ; 455 francs à M. Triaire, et 600 francs à Mlle Estrabou.

Au cours de la même audience, le rapport des experts nommés dans une action intentée par MM. Mercadier et Pinière, fournisseurs d'électricité à la commune de Puy-l'Evêque, a été déposé.

L'arrêté du conseil sera rendu à une audience ultérieure.

## Convocation

Un groupe de marchands forains a décidé de faire appel à tous les marchands forains du département du Lot en vue de la formation d'un syndicat corporatif.

La réunion aura lieu le 2 janvier 1923, dans une salle du café de Bordeaux.

## En appel

On se souvient du procès correctionnel intenté par M. le docteur Pénel, de Prayssac, à son confrère, M. le docteur Goutenègre, maire de cette commune.

Par l'organe de son avocat, M. H. de Valon, M. le docteur Goutenègre soutenait que les paroles qui lui sont reprochées avaient été prononcées à un moment où il agissait en qualité d'officier de police judiciaire et que par conséquent le tribunal correctionnel se trouvait incompétent à juger le procès.

Cette thèse d'ailleurs ne préjugait en rien du bien ou du mal fondé de la poursuite.

M. Lacaze plaidait au contraire que les faits s'appliquaient à M. Goutenègre pris en qualité de simple particulier et soutenait par conséquent la compétence du tribunal correctionnel.

Le tribunal se rangea à ce dernier avis.

M. Goutenègre appela de cette décision devant la cour d'Agen.

## Non lieu

La cour d'appel, dans un arrêt de jeudi, vient de confirmer le jugement du tribunal de Cahors.

L'affaire viendra donc devant le tribunal correctionnel de notre ville pour y être plaidée à fond.

Il n'est pas possible de s'y engager sans s'embarquer jusqu'à mi-jambe, en temps ordinaire. On conçoit dans quel état est ce chemin, par ce temps de pluie !

D'autre part, les rues du Lycée et de la Banque pour ne citer que celles-là, sont supérieurement sales. Les passants qui s'y aventurent, pour aller à la gare, en sortent tout crottés.

Le chef préposé à l'entretien des pavés devrait bien y porter remède.

## Marché du travail

La situation du marché du travail dans le Lot pendant la semaine du 11 au 16 décembre 1922, a été la suivante :

Nombre de placements à demeure : 6 hommes, 4 femmes.  
En extra : 1 homme, 1 femme.  
Demandes d'emploi non satisfaites : 5 hommes, 2 femmes.  
Offres d'emploi non satisfaites : 12 hommes, 5 femmes.

## Nos compatriotes à Paris

L'Amicale philanthropique des Enfants de Figeac à Paris a tenu dimanche dernier son Assemblée Générale annuelle dans les Salons Vianney, Quai de la Rapée. Comme d'habitude, une foule nombreuse de gentilles compatriotes et d'alertes quercynois se pressait dans les belles salles où un orchestre entraînant et un sonore accordéon rythmaient à qui mieux mieux, Polkas, Shymmis et One-Step.

Cependant que les gens plus rassis, sous l'œil bienveillant de M. Delmas, (qui ne put s'empêcher de remarquer que les séances des Figeacais étaient autrement calmes que celles du Palais-Bourbon), s'apprêtaient à remplir leur devoir d'électeurs. Auparavant, le sympathique Président, M. Amagat, en un speech fort goûté et unanimement applaudi, rappela, point n'en était besoin, chacun le constate mensuellement, le succès des belles matinées et la prospérité de l'Amicale. Et, naturellement, avec la modestie qui le caractérise, il en attribua tout le mérite à ses dévoués collaborateurs, pleins d'un zèle et d'un dévouement sans bornes, chacun le sait, mais qui trouvent en leur Président le plus actif exemple. Et aussi, pour couper court à toute légende, il dit pourquoi le Conseil d'administration de l'Amicale avait décidé, à l'unanimité, de ne pas participer officiellement à la fête de la veille, à laquelle il s'est rendu en son nom personnel et dont il se plaît à louer le succès, et l'assemblée générale l'approuve, puisqu'elle renouvelle au bureau sortant, par acclamations, sa confiance pour 1923. De sorte que, pour son plus grand bien, cette splendide et si vivante Amicale aura à sa tête : Président : M. Amagat ; Vice-Présidents : Moulène, Delpons, Albe, Courdiou ; Secrétaire général : Coutyès ; Secrétaire-adjoints : Calméjan, Garry ; Trésoriers : Chaville, Oubry ; Syndic : Cabriès. Et Président de leurs inimitables fêtes, le toujours infatigable ami Delfour, auquel sont votés félicitations et remerciements bien mérités.

M. Amagat assure ses amis qu'il continuera à mériter leur confiance et fait un chaleureux appel à tous les sociétaires pour qu'ils fassent connaître aux milliers de Lotois qui ne font partie d'aucune Association, combien il est doux de se retrouver tous les mois en famille Quercynoise, entrés amis de là-bas. Qu'ils essaient, ils l'adopteront sûrement.

Et pendant ce temps-là, les jeunes dansaient, dansaient toujours... Je parie que nous les trouverons encore le 2<sup>e</sup> dimanche de janvier. Béné, beires.

Jean de LARAMIERE.

ON DEMANDE des ouvrières et des apprenties à la Société d'appareillage électrique de Cahors, avenue de l'Abattoir. (Ancienne usine Galaup). S'adresser à l'usine.

## CHRONIQUE SPORTIVE

AVIRON CADURCIEN  
GRAND MATCH DE CHAMPIONNAT  
Du 24 Décembre  
BEAUMONT (1) contre AVIRON CADURCIEN (1)

Nous rappelons que cette grande rencontre aura lieu à 14 heures très précises. Tous les équipiers devront être rendus au terrain à 13 h. 30 sans faute.

L'équipe 1 sera composée de la façon suivante :  
Rollès, Hormières, Lesoult, Berber, Bonnevill, Delpy, Alazard, Durand, Lacoeste, Cazès, Labro, Cristobal, Olivier, Rosset, Miquel, remplaçant : Fabre.

L'équipe II devra être rendue à la gare de Cahors à 7 h. 40 du matin, dimanche 24 courant, sans faute.

Elle sera composée de la façon suivante :  
Tavé, Delmas, Talou, Iches, Besombes, Chastaing, Combrouze, Philpott, Heilles, Maynard, Bousquet, Chambaud, Delga jeune, Ron, Gaillard.

Le trésorier prévient les membres de l'A. C. qu'il se tiendra à leur disposition au secrétariat dimanche, de 10 h. à 12 h., pour régularisation de leurs cartes.

## Cours de Gymnastique

En raison des congés de la Noël et du Jour de l'An, l'ouverture des cours de gymnastique, précédemment fixée au 16 décembre courant a été renvoyée au samedi 6 janvier 1923.

Les adhésions parvenues à la Société sont déjà nombreuses et nul doute que de nouveaux membres ne se fassent inscrire avant la fin du mois.

Les cours auront lieu les mercredi et samedi de chaque semaine de 18 à 19 heures (Ecole Primaire Supérieure).

Sont admis tous les élèves, à partir de 10 ans, moyennant une cotisation mensuelle de 2 francs.

Les demandes d'admission doivent être adressées soit à M. Verdien, professeur d'éducation physique au Lycée Gambetta, chargé des cours, soit à M. le président de l'Aviron Cadurcien, au siège social (café Tivol).

Le Comité.

## THEATRE DE CAHORS

Tournée Ch. BARET

## DÉDÉ

Dédé dont le succès est formidable, Dédé dont les airs populaires sont chantés et dansés dans tous les pays, Dédé qui après avoir fait courir Tout Paris, fait courir le monde entier, Dédé merveilleusement mis en scène, admirablement joué par une troupe sans rivale, nous sera donné le vendredi 29, samedi 30 décembre au Théâtre Municipal.

## ETAT-CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

du 8 au 15 décembre 1922

## Naissances

Linac, Maria, à Larosière.  
Poimbeuf, Marcel, rue Portail Alban, 10.  
Delclaud, Jacqueline, pl. St-James, 1.  
Auffrère, Roger, rue de la Banque.

## Publications de Mariages

Combes, Maurice, cultivateur, rue du Portail Alban et Béragnes, Marie, s. p., rue du Portail Alban, 21.  
Valade, Abel, Empl. au P. O., rue Président Wilson et Mercadé, Alice, s. p., rue Président Wilson, 7.

## Mariages

Bedou, Emile cantonnier au P. O. et Sindou, Marie s. p.  
Lacaze Elie, forgeron, et Fraysse Marguerite, ouvrière d'imprimerie.

## Décès

Delfau Jeanne, 75 ans, Cours de la Chartreuse.  
Loulmet Ernest, retraité des chemins de fer, 43 ans, rue Nationale, 7.  
Vermande Marie, s. p., 46 ans, rue Président Wilson.  
Vizerie Josette, 18 ans, rue Président Wilson.

Roudon Lucien, ouvrier agricole, 74 ans, rue Président Wilson.  
Pozat Bernard, ouvrier agricole, 54 ans, rue Président Wilson.

## SERVICE DES PHARMACIES

Le service des pharmacies sera assuré le dimanche 24 décembre par la

## Pharmacie ORLIAC

place des Petites-Boucheries.

le lundi 25 décembre jour de Noël par la

## Pharmacie FOURNIÉ

Place du Marché

Délicieuse et bienfaisante

## La Franciscaine

est le digestif incomparable

En Famille, au Café

## PALAIS DES FÊTES

SAMEDI 23 et DIMANCHE 24 Décembre

LE COURAGE D'UN LACHE, grand

drame, interprété par Sessue HALYA KAWA.

La Caisse de l'oncle Tom, comique.

Phooca Journal, documentaire.

LES MYSTÈRES DE PARIS (5<sup>e</sup> épisode).

LE SECRET D'ALTA ROCCA (1<sup>er</sup> épisode).

## Pour la Noël

Changement complet du programme avec

## LA POUPÉE DU MILLIARDAIRE

a dépassé les limites de la commune. Aussi nous sommes certain que tous les habitants sauront profiter de cette bonne occasion de passer une agréable soirée. Le programme sera des mieux composés et comprendra des chants, des monologues, et plusieurs pièces amusantes ou instructives.

Nous donnerons prochainement ce programme, mais dès maintenant nous pouvons annoncer que ce sera une vraie soirée de famille.

La salle des fêtes sera certainement trop petite pour recevoir tous les spectateurs; aussi sera-t-il prudent de retenir les places. Location ouverte à la mairie, à partir du jeudi 28 décembre.

**Limogne**  
Série de vols. — Depuis quelque temps, plusieurs vols étaient commis dans certaines maisons de Limogne, soit de numéraire, linges, ustensiles de ménage, papiers, etc. Plusieurs plaintes étant parvenues à la gendarmerie, elle commença une enquête qui fit découvrir la voleuse. Une jeune femme faisant des ménages, interrogée sur ces faits, fit quelques aveux et rendit plusieurs objets volés par elle. L'enquête continue.

**Fils viennent à Cahors ils verront**

dans le plus beau des magasins, la plus belle exposition de **cadeaux**

Ce sera, bien entendu, chez **MANDELLI** où se rendent, à l'occasion des fêtes, tous ceux qui veulent être sûrs de faire plaisir.

Que vous desiriez "mettre" 10 frs ou 30.000 frs, vous trouverez chez lui à prix marqué

"le présent dont on rêve"



**Cabrerets**  
Syndicat des tabacs. — Les membres faisant partie du Syndicat des tabacs de la commune de Cabrerets se sont réunis dimanche dernier 17 courant, à la mairie, sous la présidence de M. Maurel.

Le compte rendu de la dernière réunion a été approuvé.

On a procédé ensuite au renouvellement du bureau pour 1923. A l'unanimité, tous les membres sortants ont été renouvelés et les cotisations pour l'année 1923 ont été versées.

**Luzech**  
Football rugby. — A Luzech, l'Union Sportive Luzechoise (1) bat l'Union Sportive Gourdonnaise (1) par 9, trois essais, à zéro.

Le jeu languit en première mi-temps en raison de la sévérité par trop excessive de l'arbitre, qui siffle toutes les fautes sans exception, même celles qui sont profitables à l'équipe non fautive. Le jeu est continuellement arrêté, soit pour une mêlée, soit pour un coup franc de pénalité. De nombreuses touches s'ensuivent, en sorte que Gourdon et Luzech attendent en vain l'occasion de s'employer efficacement. Gourdon domine à la mêlée et Luzech assez nettement à la touche. La ligne d'avants des visiteurs est très supérieure à celle du match du 3 décembre. Les « dribblings » sont particulièrement bien menés et les Gourdonnais réussissent ainsi à jouer aux environs de la ligne des 22 mètres Luzechois. Une tentative de but sur coup franc à 25 mètres n'est pas réussie par Gourdon. La mi-temps est sifflée sans que rien n'ait été marqué de part et d'autre.

À la reprise, l'arbitrage, impartial, devient moins sévère. D'autre part, Luzech prend le meilleur à la mêlée et à la touche, surtout dans les 30 dernières minutes du jeu. Les atlaques des lignes arrières sont enfin déclanchées. La défense des lignes correspondantes de Gourdon est insuffisante. Trois essais sont marqués sur séries de passes fort réussies.

En fin de partie, Luzech domine très fort et c'est avec le regret de n'avoir pu s'emparer plus souvent que les joueurs blancs et rouges cessent le jeu au coup de sifflet final. Redisons à la louange de M. l'arbitre que, s'il fut sévère à l'excès, il fut du moins tout à fait impartial.

L'autre match de lever de rideau se termina par la victoire de l'Union Sportive Fumeloise (3) sur Luzech équipe (2) par 4 points (1 drop goal) à 3 points (1 essai).

Nos joueurs ont obtenu une véritable victoire morale marquant le seul essai de la partie. Le match fournit à la commission de rugby de sérieuses indications sur la valeur respective des joueurs.

Laviale aîné, Miran, Laviale jeune, Delcros, Sylvestre et Médard émergent du lot par leurs excellentes qualités.

Les autres eurent de plus rares occasions de se distinguer, mais tous ont l'ardent désir de bien faire. L'équipe (2) peut être assurée de la bienveillance de la commission qui fera tous ses efforts pour lui assurer le plus de matches possible. Au travail les jeunes : les débuts sont excellents.

Luzech déplace dimanche prochain sa première équipe pour jouer sa quatrième partie de championnat à Mompazier. Jusqu'à ce jour la victoire a toujours souri aux blancs et rouges. C'est de bon augure pour le 24 décembre.

**Vire**  
Inauguration du monument. — L'inauguration du monument aux enfants de Vire morts pour la France, aura lieu le 31 décembre, dans la plus stricte intimité. Aucune personnalité politique n'a été invitée.

A 10 heures, un service solennel sera

célébré à l'église à la mémoire de nos chers disparus.

À 2 heures, l'inauguration aura lieu sous la présidence de la municipalité.

Nous sommes persuadés que la population de notre petite commune, tiendra à apporter dans cette triste cérémonie, ses hommages à ses regrettés enfants.

Tous, dimanche, entourant de notre fraternelle compassion, leurs mères douloureuses, leurs frères meurtris, leurs épouses inconsolables, leurs orphelins désolés nous nous associons à leurs proches deuil et à leur même pensée de deuil et de fierté.

Pour pleurer et honorer les meilleurs de ses enfants, Vire ne sera plus qu'une grande famille unie, assemblée autour du monument commémoratif de leur sublime immolation.

**Puy-l'Évêque**  
Nous apprenons la nomination à Ville-neuve-sur-Lot de M. Castéra, contrôleur des Contributions directes à Amiens.

M. Castéra est devenu notre compatriote par son mariage avec Mlle Rouma, fille du dévoué et actif maire et conseiller général du canton de Puy-l'Évêque.

Nos félicitations les meilleures.

**Saint-Géry (Les Massériès)**  
Le « Rallye-Négraval » a tenu sa réunion annuelle le 17 courant sous la présidence de M. Dols.

Diverses questions intéressant la chasse ont été chaleureusement discutées : toutes furent solutionnées dans l'union la plus étroite. La prochaine réunion aura lieu à Bouziès-Haut.

M. le ton, secrétaire-trésorier, fait l'exposé de la situation financière de la société. Ses comptes furent approuvés à l'unanimité.

En reconnaissance des services rendus, il est proposé d'offrir un cadeau au lieutenant de Louveterie, M. Lagarde; ce sera un fusil.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Président lève la séance.

Par petits groupes les chasseurs se dirigent vers le lieu du banquet. Dans la cour, sur une couche de mousse et de verdure, un sanglier de cinquante kilos environ, semblait narguer les arrivants : une pancarte surmontait sa tête portant un nom significatif : « Rallye Négraval ». C'était la peau, habilement empaquetée, du sanglier dont la chair allait régaler les convives.

Les tables mises avec goût et aussi bien décorées que la saison le permettait produisaient le plus agréable effet.

À ce moment des toasts, M. le Président se lève et prononce un discours, retraçant l'origine de la société, ses pénibles débuts, son développement, sa bonne organisation, ses succès, ses chasses hardies, parfois épiques. Tour à tour, allégorique, spirituel, humoristique, le Président termine son discours, sous les applaudissements suivis d'un triple ban.

M. Dablanc, adjoint au maire, lui succède. Il remercie le Président et ses collaborateurs de leur invitation. Il l'accepte, dit-il, parce que la société a toute son estime et qu'elle protège les récoltes des cultivateurs. Or tout ce qui touche à l'agriculture trouve en lui un partisan et un défenseur. Son discours est vivement applaudi.

M. Couderc, conseiller d'arrondissement, se lève à son tour. En quelques mots heureux, il remercie le « Rallye » d'avoir bien voulu tenir sa réunion et banqueter aux Massériès. Il constate que la tradition continue : « Faire toujours bien ». Cette manifestation cynégétique est la preuve de la vitalité de la société : elle prouve non seulement la ferme volonté des adhérents de rester unis, mais encore la nécessité de coordonner les efforts pour lutter contre l'ennemi de nos récoltes.

Il est agréable de constater, ajoute-t-il, que certaines adhésions nous viennent de différentes classes de la société.

Il remercie tous ceux qui n'ayant pas de champs à protéger, méritent leur fusil à la disposition et au service de l'agriculture. Il s'adresse en particulier à M. le capitaine Méchin qui abat le sanglier dont la chair a servi à préparer le menu.

« Le Rallye », reprend M. Couderc, est un exemple de ce que peut l'association. En matière agricole, le groupement est nécessaire, urgent.

Ces excellentes paroles soulèvent de chaleureux applaudissements enthousiastes.

Il félicite M. Dols Président, pour la bonne marche de la société.

Il rend hommage à la probité du secrétaire-trésorier, M. Delon.

Il témoigne son admiration à M. Lagarde, lieutenant de louveterie, dont le talent et le dévouement lui attirent la sympathie et la reconnaissance des populations des campagnes.

M. Couderc, dont le discours a été haché par les applaudissements, termine en levant son verre à la prospérité, à l'esprit de fraternité du « Rallye » et souhaite à tous de se rencontrer l'an prochain à Bouziès, pleins de vie et de santé dans une même atmosphère de concorde.

Il doit féliciter encore le Vatel des Massériès, M. Bouzou, pour l'organisation irréprochable du banquet et la décoration et l'embellissement de la salle.

M. Talon lui succède. Dans une de ces improvisations qu'il sait approprier aux circonstances, il dit combien il est heureux d'être sociétaire et d'assister à ces fêtes. S'il ne peut être de toutes les chasses, il prend un réel plaisir à se trouver de temps en temps au milieu de ses amis et à leur témoigner toute son admiration pour les merveilleux résultats qu'ils obtiennent. Notre région, dit-il, est un foyer de sangliers; sans l'intervention du « Rallye », beaucoup de propriétés verraient leurs récoltes anéanties; et peu à peu le nombre de ces animaux augmentant, il serait un danger très grave pour l'agriculture.

Son allocution imagée et fleurie est souvenue interrompue par les applaudissements.

C'est la fin des discours. Une séance récréative va commencer. En un clin d'oeil la salle du banquet est transformée en salle de spectacle. Un piano remplace la table d'honneur et le comique Sidoux va amuser non seulement les chasseurs, mais la population des Massériès et des localités voisines. Une sympathique compagnie aussi modeste qu'habile musicienne et dévouée chanteuse donne son précieux concours.

Jusqu'à la nuit tombante, c'est le feu rieur, et la gaieté sans limite. La soirée, jusqu'à minuit, ce fut le bal.

Ce jour-là les jeunes ne songèrent pas à l'exode.

**Gourdon**  
Une réunion pour la constitution du Conseil d'administration du Comité d'hygiène et de lutte antituberculeuse de l'arrondissement de Gourdon aura lieu, le dimanche 31 décembre prochain, à la mairie de Gourdon à 13 heures et demie, sous la présidence du docteur Fontanille, sénateur du Lot.

C'est ce conseil qui sera chargé d'admini-

strer le dispensaire de la rue Cardinal-Farinier, à Gourdon.

**Conférence pédagogique.** — Jeudi dernier, à 9 heures, a eu lieu la conférence pédagogique pour les instituteurs et institutrices du canton, sous la présidence de M. Villadiou, inspecteur primaire.

**Pharmacie ouverte.** — C'est la pharmacie Dardeigne qui sera ouverte après demain lundi.

**Arbre de Noël.** — La fête de l'arbre de Noël aura lieu demain dimanche à 9 heures dans une des grandes salles de l'école publique de Gourdon avenue Gustave Larroumet.

Cette salle sera brillamment éclairée à l'électricité.

Tous les petits sont conviés à venir dépouiller le beau sapin de Noël chargé de mille belles surprises.

La Noël. — A l'occasion de la Noël toutes nos églises, tous nos boulevards, magasins et cafés, seront éclairés à profusion à l'électricité.

C'est une nouvelle marque d'attention bienveillante de la part de l'excellent M. Cazelle à l'égard de la population Gourdonnaise.

**Rocamadour**  
Trouvé mort sous un rocher. — M. Justin Baffara, ancien métayer de M. Maury, de Belveyre, actuellement domicilié au Bougayrou, commune de Lacave, avait quitté la foire de Rocamadour, samedi soir, 16 décembre, vers quatre heures, pour regagner son village en suivant un sentier à travers bois.

Après deux jours de recherches, le pauvre homme vient d'être trouvé mort sous le rocher du Bougayrou. On suppose que Baffara, surpris par la brume très épaisse ce soir-là, se sera égaré et sera tombé accidentellement dans le ravin.

La gendarmerie fait une enquête. Baffara était âgé de 57 ans, et jouissait de l'estime de tous ceux qui le connaissaient.

**Salviac**  
La foire du 20 décembre. — Notre foire mensuelle malgré la pluie le matin fut assez importante. Hausse sur la truffe, la baisse semble enrayée sur les noix, baisse des bœufs.

Cours pratiqués : bœufs de boucherie, 110 à 120 fr.; vaches, 80 à 90 fr.; porcs, 200 à 250 fr.; la paire. Vente peu active. Doubleaux, 1.250 à 2.200 fr.; bouvillons, 700 à 1.000 fr. la paire.

Marché aux moutons : vente active. Foire bien garnie : 445 à 155 fr. les 50 kilos pour les gras ; maigres, 80 à 95 fr.; agneaux, 3 fr. 50 le kilo poids vif.

Porcelets : 80 à 200 fr. pièce suivant âge et qualité ; porcs gras, 240 à 250 fr. les 50 kilos.

Halle aux grains : Blé, 65 fr.; maïs, 38 fr.; avoine, 35 fr.; pommes de terre, 36 fr.; châtaignes, 22 fr.; noix (haussé) 70 à 75 fr.; l'hectolitre; truffes : apport 650 kilos : cours extrêmes 44 à 48 fr. le kilo; foies d'oies, 32 à 35 fr. le kilo; volailles : poulets, 3 fr.; poultes, 2 fr. 80; dindons, 3 fr. 50; lapins, 1.50; oies et canards gras, 5 fr. le demi-kilo.

Jardinage peu abondant et toujours cher.

Peu de transactions sur les vins à raison de 10 à 180 fr. la barrique tous frais compris. Hausse sur les fourrages.

Beaucoup de marchands forains. Prochaine foire le 20 janvier.

**FOIN A VENDRE**  
**M. BRUGALIÈRES**  
LA BERRIE — CATUS

**A VENDRE**  
Une belle Maison, au centre de la ville, très bien située, avec rez-de-chaussée, 1er et 2e étages, en tout 13 pièces, cave et grenier, cour ou petit jardin, eau et gaz. Aucune réparation à envisager.

Pour visiter et traiter, s'adresser : **J. DELARD, Cabinet Immobilier**, rue Maréchal-Joffre, CAHORS.

**A VENDRE**  
Une belle Maison, d'un rapport annuel de Cinq Mille Francs, un seul locataire avec long bail.

Pour visiter et traiter, s'adresser : **J. DELARD, Cabinet Immobilier**, rue Maréchal-Joffre, CAHORS.

**SAMEDI 23 DÉCEMBRE**  
Ouverture de la  
**Parfumerie PHILIPOT**  
5, rue Maréchal-Joffre  
Articles de Paris  
Fournitures pour Coiffeurs  
GROS — DÉTAIL

**LUTHERIE -- PIANOS -- MUSIQUE**  
Vente, Echange, Expertise, Réparation  
Accords et Réparations  
Cours de Violon chaque Jeudi  
de 5 à 7 heures  
**J.-B. NOUYRIT, professeur, Cahors**

**REPRÉSENTANTS très sérieux**  
demandés pour vente toutes semences printemps et plants pommes de terre.  
Écrire : **DAUBOULLE, à CUISERY** (Saône-et-Loire).

**ON ACHÈTERAIT**  
PROPRIÉTÉ, de 15 à 20 Hectares environ  
S'adresser à **M. MEILHAC Joseph**, rue de la Rivière, SAINT-GENIES-D'OLY (Aveyron).

**A VENDRE**  
Propriété, contenant quarante hectares environ, comprenant : Prés, Vigne, Terre labourable, Bois, Friche, Maison d'habitation avec grange et hangars, située sur la Route Nationale N° 20, qui va de Paris à Toulouse.  
Bon rapport.  
Pour tous renseignements s'adresser à **M. CLUZEL, St-PIERRE-LA-FEUILLE**, par Pelacoq (Lot).

**FABRIQUE de MEUBLES**  
Usine électr. g<sup>d</sup> magasin de détail plein rapport à vendre cause départ. P<sup>r</sup> prix bail à volonté. Écr. : **MEYRAND**, Avenue du Château, ARCACHON. Pressé.

**ETUDE**  
DE  
**M<sup>r</sup> BOUYSSOU Jean-Léon**  
Licencié en droit  
NOTAIRE à CAHORS (Lot)

**Deuxième avis**  
Suivant acte reçu par Maître BOUYSSOU, notaire à Cahors, le trente novembre mil neuf cent vingt-deux, Monsieur GIL Étienne-Cyrille, épicière, et dame Augustine GARY, sans profession, son épouse, demeurant ensemble à Cahors, faubourg Cabessut, ont vendu à Monsieur NOYER Paul, propriétaire, demeurant à Cahors, rue des Calourques, le fonds de commerce d'épicerie qu'ils exploitaient à Cahors, faubourg Cabessut, comprenant le matériel et l'agencement servant à son exploitation, la clientèle et l'achalandage du dit fonds ainsi que les marchandises en dépendant.

Domicile est élu pour les oppositions à Cahors, au siège du fonds vendu.

Avis est donné qu'en exécution de l'article trois de la loi du dix-sept mars mil neuf cent neuf, les créanciers des vendeurs devront, pour conserver leurs droits, former opposition au paiement du prix, entre les mains de l'acquéreur, dans les dix jours de la présente insertion.

Pour deuxième insertion :  
Signé : BOUYSSOU.

**Le plus beau cadeau pour nos enfants!**  
**ALMANACH PAYOT**  
1923  
Agenda de poche de la Jeunesse française  
Élégant volume in-12, en jolie reliure toile, orné de 514 illustrations, dont 16 hors-texte et 4 hors-texte et une carte en couleurs. . . . . 4 fr. 50  
PAYOT et C<sup>e</sup>, 106, Boul. St-Germain, Paris

Devenir le vademecum de l'écolier français, tel est l'idéal de l'Almanach Payot, dès sa naissance. Écoliers et écolières trouveront d'abord dans l'Almanach Payot un agenda commode où ils pourront consigner chaque jour méthodiquement tout ce qui a trait à leur vie scolaire. Puis l'Almanach Payot, conservera à leur portée immédiate une foule de renseignements pratiques indispensables pour leurs études et qu'ils trouveraient difficilement ailleurs. L'Almanach Payot, les mettra en outre chaque année au courant des principaux progrès réalisés dans les divers domaines de l'activité humaine. Enfin l'Almanach Payot, pénétré de l'excellence de l'enseignement par les yeux, a tenu surtout à éveiller chez ses jeunes lecteurs, par de nombreuses illustrations aussi instructives que possible, le goût de la science, l'art de l'observation, le besoin dans tous les domaines de notions claires et précises. Tel quel, l'Almanach Payot est un ouvrage absolument nouveau, d'un caractère tout à fait original qui constitue à la fois la plus amusante et la plus utile étreinte pour la jeunesse.

Ajoutons que l'Almanach Payot est doté de 20.000 fr. de prix pour tous concours qui passionneront tous les écoliers et écolières.

**VERSEZ UN FLACON**  
de Quintonine dans un litre de vin rouge de table ordinaire, vous obtiendrez le meilleur vin fortifiant pour tonifier le sang, les nerfs, les os et tout l'organisme en général. Le flacon 2 fr. 75.  
Pharmacie Orlac à Cahors.

**ON DEMANDE**  
Un bon ouvrier et un apprenti  
**Garage du Nord - CAHORS**

**A VENDRE**  
belle pompe cuivre à vilebrequin pour puits margelle  
S'adresser : **M. BOUÉ**, 65, rue Nationale

**A VENDRE**  
**UN GRAND LOCAL**  
pour Industrie ou gros Commerce

**A VENDRE**  
Une maison, 7 pièces. . . . . 12.000  
Une maison, 15 pièces. . . . . 30.000  
S'adresser : **L. MICHELET**  
14, boul. Gambetta, CAHORS

**FOIN A VENDRE**  
**M. BRUGALIÈRES**  
LA BERRIE — CATUS

**A VENDRE**  
Une Maison, au centre de la ville, très bien située, avec rez-de-chaussée, 1er et 2e étages, en tout 13 pièces, cave et grenier, cour ou petit jardin, eau et gaz. Aucune réparation à envisager.

Pour visiter et traiter, s'adresser : **J. DELARD, Cabinet Immobilier**, rue Maréchal-Joffre, CAHORS.

**A VENDRE**  
Une belle Maison, d'un rapport annuel de Cinq Mille Francs, un seul locataire avec long bail.

Pour visiter et traiter, s'adresser : **J. DELARD, Cabinet Immobilier**, rue Maréchal-Joffre, CAHORS.

**SAMEDI 23 DÉCEMBRE**  
Ouverture de la  
**Parfumerie PHILIPOT**  
5, rue Maréchal-Joffre  
Articles de Paris  
Fournitures pour Coiffeurs  
GROS — DÉTAIL

**LUTHERIE -- PIANOS -- MUSIQUE**  
Vente, Echange, Expertise, Réparation  
Accords et Réparations  
Cours de Violon chaque Jeudi  
de 5 à 7 heures  
**J.-B. NOUYRIT, professeur, Cahors**

**REPRÉSENTANTS très sérieux**  
demandés pour vente toutes semences printemps et plants pommes de terre.  
Écrire : **DAUBOULLE, à CUISERY** (Saône-et-Loire).

**ON ACHÈTERAIT**  
PROPRIÉTÉ, de 15 à 20 Hectares environ  
S'adresser à **M. MEILHAC Joseph**, rue de la Rivière, SAINT-GENIES-D'OLY (Aveyron).

**A VENDRE**  
Propriété, contenant quarante hectares environ, comprenant : Prés, Vigne, Terre labourable, Bois, Friche, Maison d'habitation avec grange et hangars, située sur la Route Nationale N° 20, qui va de Paris à Toulouse.  
Bon rapport.  
Pour tous renseignements s'adresser à **M. CLUZEL, St-PIERRE-LA-FEUILLE**, par Pelacoq (Lot).

**FABRIQUE de MEUBLES**  
Usine électr. g<sup>d</sup> magasin de détail plein rapport à vendre cause départ. P<sup>r</sup> prix bail à volonté. Écr. : **MEYRAND**, Avenue du Château, ARCACHON. Pressé.

**ETUDE**  
DE  
**M<sup>r</sup> BOUYSSOU Jean-Léon**  
Licencié en droit  
NOTAIRE à CAHORS (Lot)

**Deuxième avis**  
Suivant acte reçu par Maître BOUYSSOU, notaire à Cahors, le trente novembre mil neuf cent vingt-deux, Monsieur GIL Étienne-Cyrille, épicière, et dame Augustine GARY, sans profession, son épouse, demeurant ensemble à Cahors, faubourg Cabessut, ont vendu à Monsieur NOYER Paul, propriétaire, demeurant à Cahors, rue des Calourques, le fonds de commerce d'épicerie qu'ils exploitaient à Cahors, faubourg Cabessut, comprenant le matériel et l'agencement servant à son exploitation, la clientèle et l'achalandage du dit fonds ainsi que les marchandises en dépendant.

Domicile est élu pour les oppositions à Cahors, au siège du fonds vendu.

Avis est donné qu'en exécution de l'article trois de la loi du dix-sept mars mil neuf cent neuf, les créanciers des vendeurs devront, pour conserver leurs droits, former opposition au paiement du prix, entre les mains de l'acquéreur, dans les dix jours de la présente insertion.

Pour deuxième insertion :  
Signé : BOUYSSOU.

**Le plus beau cadeau pour nos enfants!**  
**ALMANACH PAYOT**  
1923  
Agenda de poche de la Jeunesse française  
Élégant volume in-12, en jolie reliure toile, orné de 514 illustrations, dont 16 hors-texte et 4 hors-texte et une carte en couleurs. . . . . 4 fr. 50  
PAYOT et C<sup>e</sup>, 106, Boul. St-Germain, Paris

Devenir le vademecum de l'écolier français, tel est l'idéal de l'Almanach Payot, dès sa naissance. Écoliers et écolières trouveront d'abord dans l'Almanach Payot un agenda commode où ils pourront consigner chaque jour méthodiquement tout ce qui a trait à leur vie scolaire. Puis l'Almanach Payot, conservera à leur portée immédiate une foule de renseignements pratiques indispensables pour leurs études et qu'ils trouveraient difficilement ailleurs. L'Almanach Payot, les mettra en outre chaque année au courant des principaux progrès réalisés dans les divers domaines de l'activité humaine. Enfin l'Almanach Payot, pénétré de l'excellence de l'enseignement par les yeux, a tenu surtout à éveiller chez ses jeunes lecteurs, par de nombreuses illustrations aussi instructives que possible, le goût de la science, l'art de l'observation, le besoin dans tous les domaines de notions claires et précises. Tel quel, l'Almanach Payot est un ouvrage absolument nouveau, d'un caractère tout à fait original qui constitue à la fois la plus amusante et la plus utile étreinte pour la jeunesse.

Ajoutons que l'Almanach Payot est doté de 20.000 fr. de prix pour tous concours qui passionneront tous les écoliers et écolières.

**-JOUETS-**  
**ÉTRENNES UTILES**

N'attendez pas la fin du Mois  
Hâtez-vous de faire vos achats

**AUX**  
**GRANDS MAGASINS DE NOUVEAUTÉS**

**Au PRINTEMPS**  
9 et 11, rue du Maréchal Foch, CAHORS

Seule Maison vendant de tout les plus beaux & les mieux assortis de toute la région

Malgré les bas prix qu'ils pratiquent et qui vous surprendront vous participerez dans la mesure de vos achats à la **GRANDE TOMBOLA-PRIME** composée de 51 lots exposés dans une de nos vitrines, d'une valeur réelle de 2.500 fr. et qui obtient un véritable succès

À l'occasion des fêtes de la Noël et du Nouvel An, d'accord avec notre personnel, nos Magasins convenablement chauffés resteront ouverts toute la journée des **DIMANCHES 24 et 31 Décembre** et une partie de la journée des **LUNDIS 25 Décembre et 1<sup>er</sup> Janvier**

Visitez à nos vitrines extérieures et à l'intérieur nos attractions

L'entrée étant absolument libre, le meilleur accueil est réservé tant aux acheteurs qu'aux visiteurs

Les Samedis & Dimanches, jours de NOËL & NOUVEL AN, distribution de ballons aux enfants

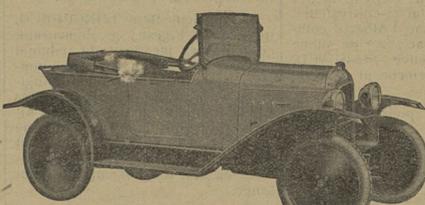
**CRÉDIT FONCIER DE FRANCE**  
Prêts aux Particuliers, aux Départements, aux Communes et aux Etablissements Publics

Ouvertures de Crédit hypothécaire avec compte courant gagés sur la propriété immobilière (maisons, métairies, etc.).

Ces ouvertures de Crédit conviennent tout spécialement aux Commerçants, Industriels et à toutes personnes n'ayant besoin de leurs fonds, en tout ou en partie, qu'à certaines époques de l'année.

S'adresser au Directeur départemental du **CRÉDIT FONCIER**, à CAHORS, 91, Boulevard Gambetta.

**AUTO-GARAGE**  
**G. BÉNÉSTÈBE & A. ARTIGALAS**  
Concessionnaires d'Autobus Départementaux  
Magasins et Bureaux : 103, Bd Gambetta, CAHORS (Lot)



**SERVICE DE DÉPANAGE**  
Stock Michelin, air comprimé  
Stock Magondeau  
Stock de Pièces détachées  
« Berliet et Citroën »

**VENTE - ACHAT - ÉCHANGE**  
des meilleures Marques  
(Panhard, Voisin, Citroën, Berliet, Amilcar, Talbot)

Nous avons toujours en Magasin des Voitures 5 HP et 10 HP CITROËN livrables de suite

**AUTOMOBILISTES** soucieux de vos intérêts, n'achetez rien, ne vendez rien, sans nous consulter.

**A VENDRE**  
Auto FORD : deux places  
Adresse : Bureau Journal

**TRANSPORT - DÉMÉNAGEMENTS**  
et Location Automobiles

**G. RIVIÈRE, Mécanicien**  
Bureaux : 2, place Rousseau, CAHORS  
Prix les plus réduits

**AVIS**  
Le 11 JANVIER 1923, à 14 heures, à la Mairie de CAHORS, il sera procédé par le Receveur des Domaines à la vente aux enchères publiques d'une parcelle de terrain appartenant à l'Etat, sise au lieu dit Pech de Saint-Julien, commune de Cahors.

Mise à Prix : 1.200 fr.

**TAUPES**  
Pour détruire les TAUPES  
radicalement et à peu de frais  
rien ne réussit aussi admirablement que le **TAUPINOCIDE**

Ne coûte que 5 francs le flacon pour une 1.500 taupes  
REMBOURSÉ EN CAS D'INSUCCÈS  
Flacon d'essai 2 fr. Envoi franco contre 45 centimes 2.45 à **CHAUVIN, Pharm. ROBERT-LE-NAYTON** (Bordeaux-Lor)

**TRAVAIL chez SOI** MACHINES rondes et rectilignes. Catal. gratuit.

**LAINES** Bonneterie, Machines à coudre. Gros et Détail.  
La Laborieuse, 10, rue de la Charité, Lyon.

**Hôtel des Ventes**  
4, rue Blanqui  
Près des ateliers de MM. Bénestèbe-Artigal.  
Achats, ventes et dépôt de meubles et objets mobiliers. Occasions

**SALLE DE VENTE**  
62, rue E. Zola  
Achats et Vente d'Objets Anciens et Modernes  
Imp. COUESLANT (personnel intéressé) Le co-gérant : M. DAROLLE.

## L'Affaire Froideville

PAR  
André THEURIET  
de l'Académie Française

### PREMIÈRE PARTIE

#### II

— Mais, objecta Sombornon en pâlisant, pardon... ma fille était dans l'impossibilité d'agir, elle était mineure.

— La péremption court même contre les mineurs. Tenez, répliqua Jacques en ouvrant le Code, lisez vous-même.

Mais le pauvre homme était trop agité pour pouvoir lire ; les lignes dansaient devant ses yeux. Il posa le volume sur la table :

— Je m'en rapporte à vous, monsieur, merci... Pourtant, mon homme d'affaires n'a fait aucune difficulté. Il ne m'a pas parlé de cette péremption.

— Parbleu ! La péremption n'éteint pas l'action ; elle emporte seulement extinction de la procédure entamée. Libre à vous de recommencer à nouveaux frais. Mais, en ce qui nous concerne, dans l'état actuel des choses, nous considérons l'instance comme terminée.

— Diantre ! s'écria naïvement le

bonhomme, moi qui venais proposer à M. le directeur général un arrangement à l'amiable !

— C'est une plaisanterie ! murmura Jacques avec un sourire de compassion ; je ne suppose pas que votre homme d'affaires vous ait conseillé une démarche aussi enfantine.

— Non, au contraire, il nous conseilla de plaider.

— Eh bien, plaidez, monsieur, faites-nous un nouveau procès ! Seulement, je vous en préviens, votre affaire me semble détestable. Vous perdrez votre argent et vos peines. C'est tout ce que je puis vous dire, ajouta-t-il en se levant pour congédier le visiteur.

Mais celui-ci restait affaissé sur sa chaise, tortillant machinalement le bout de ses gants de filolette, avançant et retirant sa lèvre inférieure. Il finit cependant par ramasser d'un air ahuri son chapeau posé à terre, et par en retirer, d'une main tremblante, le mouchoir tamponné dans la coiffe, puis il se leva péniblement. Tout à coup Marly, qui suivait avec impatience les mouvements très lents de Sombornon, vit deux grosses larmes humecter ses yeux bleus et rouler sur ses pâles joues plissées. La tristesse silencieuse du bonhomme le remua. Il eut conscience de l'avoï provoquée par la façon brutale avec laquelle il avait cherché à le décourager. Après tout, il n'était pas si convaincu que cela du peu de succès de l'instance reprise par les héritiers Froideville.

En déclarant l'affaire mauvaise, il avait purement obéi à cet instinct égoïste qui pousse un employé à se garder d'une besogne qui menace d'être longue et fastidieuse. Maintenant il en avait honte et se reprochait la sécheresse de ses réponses. Au fond de cette instance, qui lui avait d'abord paru une chose ridicule, il y avait peut-être de graves intérêts engagés, une question de pain quotidien pour cette famille Sombornon. Sa figure prit une expression plus ouverte, et d'une voix qu'il s'efforçait de rendre bienveillante :

— Remettez-vous, dit-il, et rasseyez-vous, monsieur.

— Pardon, balbutia le visiteur en essuyant ses yeux, ça été plus fort que moi. Vos paroles m'ont donné un coup, voyez-vous, et j'ai songé tout de suite à ma fille qui attend mon retour avec des tranches. Pauvre enfant !

— Ne vous désollez pas, monsieur ! mes paroles ont peut-être été plus loin que ma pensée. On peut gagner les procès les plus contestables, et si vous avez un bon avocat...

— Assurément ! Malgré les renseignements que vous m'avez donnés, quelque chose me dit que je ne dois pas désespérer. Je ne le dois pas. Pour moi-même et surtout pour ma fille.

— Quel âge a mademoiselle votre fille ? demanda Jacques avec une nuance d'intérêt plus accentuée.

— Vingt-deux ans. Non, pas tout à fait, elle les aura seulement à la No-

tre-Dame d'août. Et si vous saviez quelle énergie elle possède, quelle raison au-dessus de son âge ! Elle a mis tout son cœur dans cette affaire, monsieur !

— Il s'agit, je crois, d'une grosse fortune ? observa Marly.

— Oh ! ce n'est pas tant la question de fortune que la question d'honneur. Sa défunte mère, à son lit de mort, nous a fait jurer de reprendre le procès qu'elle avait entamé elle-même, et dès que ma fille Thérèse est devenue majeure, elle n'a pas eu de répit que nous ne remettions l'affaire en état. J'étais, depuis des années, attaché comme dessinateur à la fonderie de Marnay, une grosse usine qui fabrique de la fonte artistique, là-bas, dans la Haute-Marne. J'avais amassé là-dedans un petit patrimoine, un joli *terrage* d'une dizaine d'hectares, avec la maison attenante. Thérèse a dit : « Il faut accomplir le vœu de maman ! » Alors j'ai vendu les terres, nous n'avons gardé que la maison. J'ai réuni ainsi une vingtaine de mille francs. Avec vingt mille francs on peut payer pas mal de frais, n'est-ce pas, monsieur ? et j'espère que nous en viendrons à bout, parce que voyez-vous, c'est la justice même, la cause que nous plaïdons contre l'Etat. Toute la vérité n'est pas dans votre dossier, et nous autres, nous avons rassemblé des preuves auxquelles il n'y a rien à opposer. Ah ! si vous pouviez savoir le fond des choses ! Mais vous n'avez pas le loisir,

n'est-ce pas ? et je ne peux pas vous faire perdre votre temps. Il faudrait connaître l'histoire par le menu, examiner les pièces qui sont en ma possession. Pourtant, si c'était un effet de votre bonté et si vous aviez une heure à perdre un de ces soirs, vous pourriez monter chez nous. Dame, c'est un peu loin d'ici, rue de Fleurus, n° 3. Mais puisque vous serez chargé d'instruire notre affaire, peut-être un entretien avec nous pourrait-il éclairer votre religion ?

Le bonhomme parlait avec tant de persuasion qu'il en devenait presque éloquent. Jacques Marly, qui avait toujours honte de la sécheresse de son accueil, résolut de racheter la cruauté de ses paroles en déférant au désir de Sombornon. D'ailleurs, ce brave homme et sa jeune fille, ces gens qui s'étaient attachés à leur usine, à leur village, pour venir s'atteler à Paris, à un procès long et hasardeux, commençaient à l'intéresser vivement. Le sentiment de l'artiste prenait le dessus sur le froid égoïsme de l'employé. Il voyait déjà, en imagination, ce petit ménage installé en plein Paris, et ce contraste piquait sa curiosité.

— Certainement, monsieur Sombornon, s'écria-t-il, j'irai vous visiter. Je ne veux pas vous laisser sur la mauvaise impression de tantôt ; vous verrez que je gagne un peu à être connu. Indiquez-moi l'heure à laquelle j'aurai le plus de chance de vous rencontrer !

— Tous les soirs, monsieur ; nous

restons chez nous tous les soirs. C'est le seul moment où nous sommes ensemble, ma fille et moi, et notre seule distraction est de parler de notre affaire.

— Eh bien, à un de ces soirs, monsieur Sombornon ! dit Jacques en prenant congé du bonhomme.

— Trois, rue de Fleurus, vous vous en souviendrez ? D'ailleurs vous avez ma carte... Au cinquième, la porte à droite !

Et Benoit Sombornon, ragailardi par la promesse de cette visite, inséra son parapluie sous son bras, et se remit à arpenter les couloirs d'un air assuré, comme quelqu'un pour qui le ministère n'a plus de secrets.

(A suivre)

## Marché de La Villette

21 Décembre 1922

ESPÈCES	ENTRÉES	RENOU	PRIX PAR 1/2 KIL		
			1 <sup>re</sup> qual.	2 <sup>e</sup> qual.	3 <sup>e</sup> qual.
Bœufs...					
Vaches...	2.714	165	2,40	2,20	1,80
Taureaux...					
Veaux...	1.529	80	3,75	3,50	3,25
Moutons...	9.000	307	4,25	4,00	3,50
Porcs...	3.142		5,65	5,40	5,20

OBSERVATIONS. — Vente calme sur les bœufs, facile sur les moutons, calme sur les veaux et porcs.

Etude de M<sup>e</sup> L. NUVILLE, Docteur en Droit, Avoué à Figeac (Lot), successeur de M<sup>es</sup> VIVAL, MALRIEU et LOUBET

# VENTE SUR LICITATION

## A suite de surenchère du sixième

Adjudication fixée au VENDREDI CINQ JANVIER MIL NEUF CENT VINGT-TROIS, à QUATORZE HEURES, au Palais de Justice à Figeac, Boulevard Président-Wilson

En exécution d'un jugement sur requête rendu par le tribunal civil de Figeac, le quatre mai mil neuf cent vingt-deux, enregistré.

Il sera procédé le VENDREDI CINQ JANVIER MIL NEUF CENT VINGT-TROIS, à QUATORZE HEURES, à l'audience des criées du tribunal civil de Figeac, au palais de justice sis à Figeac, Boulevard Président-Wilson, à la vente aux enchères publiques des immeubles ci-après désignés dépendant des successions : 1° des époux Guillaume PONS et Julie CANCÉ, quand vivaient, propriétaires-cultivateurs, demeurant au Lac d'Albert, commune d'Espédaillac ; 2° de dame Marie PONS, veuve SINGLARD, en son vivant demeurant à Espédaillac.

Cette vente est poursuivie à la requête de :

1° Madame Eugénie PONS, sans profession, et Monsieur Hilarion PAGÈS, propriétaire-agriculteur, son mari, qui l'autorise, demeurant ensemble à Escazals, commune de Durban ;

2° Monsieur Grégoire PONS, chef d'équipe, domicilié à Sept-Ponts, près Cahors ;

3° Madame Victorine PONS, sans profession, et Monsieur Jean VERTUT, employé à la mairie d'Aubin, son mari, qui l'autorise, domiciliés ensemble à Aubin (Aveyron) ;

4° Madame Lillie PONS, sans profession, veuve de Jean BENAT, sans profession, domiciliée à Sénaillac-Lauzès ;

5° Monsieur Léon PONS, employé, domicilié à Drancy (Seine), cité du Nord, 2, rue Carmen ;

6° Mademoiselle Noémie PONS, sans profession, demeurant à Paris, 47, rue des Amandiers ;

7° Madame Jeanne-Léonie-Marie LABBÉ, veuve de Monsieur Maximin PONS, employé au chemin de fer, demeurant à Paris, 50, rue Doudeauville, agissant tant en son nom personnel, s'il y a lieu, que comme tutrice légale de ses deux enfants mineurs : Edmond-Léon-Arsène PONS et Claire-Désirée-Georgette PONS, issus de son mariage avec le dit Maximin PONS ;

8° Madame Madeleine-Jeanne

THOMELIN, sans profession, veuve en première nocces de Monsieur Antonin-Georges PONS, et M. Alfred MICHEL, son mari en secondes nocces, qui l'autorise, domiciliés ensemble à La Madeleine-Léz-Lille (Nord), 15, rue Fontaine, agissant la dite dame THOMELIN, tant en son nom personnel, s'il y a lieu, que comme tutrice légale de son fils mineur, Roger PONS, issu de son mariage avec le dit Antonin-Georges PONS, et Monsieur MICHEL, tant pour l'autorisation de son épouse que comme co-tuteur du dit mineur Roger PONS ;

9° Monsieur René LONGPUECH, notaire à Figeac, y demeurant, commis, par jugement du tribunal civil de Figeac, en date du vingt-trois mars mil neuf cent vingt-deux, enregistré, pour représenter dans l'instance en partage des dites successions, les époux Flavie PONS et Jean PEZET, demeurant autrefois en Amérique, actuellement en état de présomption d'absence.

Licitants ayant Maître NUVILLE pour avoué.

Elle aura lieu en présence ou eux dûment appelés de :

1° Monsieur GRENIER, sous-chef au dépôt du Bourget, demeurant à Drancy (Seine), cité du Nord, 17, rue du Petit-Duc, pris en qualité de subrogé-tuteur ad hoc des dits mineurs Edmond-Léon-Arsène et Claire-Désirée-Georgette PONS, nommé à ces fonctions suivant délibération du conseil de famille des dits mineurs, tenue sous la présidence de Monsieur le juge de paix du canton de Noisy-le-Sec, le vingt-sept octobre mil neuf cent vingt-deux, enregistrée.

2° Monsieur Auguste MICHEL, manœuvre, demeurant à La Madeleine-Léz-Lille (Nord), pris en qualité de subrogé-tuteur ad hoc du dit mineur Roger PONS, nommé à ces fonctions, suivant délibération du conseil de famille du dit mineur tenue sous la Présidence de M. le juge de paix du canton de Noisy-le-Sec, le vingt-six août mil neuf cent vingt-deux, enregistrée.

DÉSIGNATION  
DES  
IMMEUBLES SURENCHÉRIS  
A VENDRE  
TELLE QU'ELLE A ÉTÉ INSÉRÉE  
AU CAHIER DES CHARGES

LOTISSEMENT  
PREMIER LOT  
non surenchéri  
DEUXIÈME LOT

Le deuxième lot comprendra : Maison, avec étables, citerne et grange, terres, friches, pâtures et bois appelés Lac du Vert, Mas de Lartillou, Lac d'Albert et Ruezouls, commune d'Espédaillac. Les immeubles appelés Lac du Vert, Mas de Lartillou et Lac d'Albert confrontent : du nord, aux héritiers de Baptiste Pons, de l'est, à Degas et à Despeyroux, ainsi que du midi et du couchant avec route d'Espédaillac au Lac d'Albert. Les immeubles appelés Ruezouls, confrontent du nord avec Chayriguel Charles, de l'est avec Delmas, du midi avec Larnaudie et du couchant avec les héritiers de Baptiste Pons.

Ces immeubles paraissent désignés à la matrice cadastrale d'Espédaillac, de la manière suivante :

1° Une maison sise au lieu dit Lac du Vert, commune d'Espédaillac, paraissant former le N° 231 de la section D, pour un revenu présumé de vingt-six francs cinquante centimes ; cette maison est en maçonnerie ordinaire du pays, couverte en tuile à crochet et en tuile mécanique ; elle se compose d'un rez-de-chaussée et d'un galest ; la façade principale est à l'aspect du midi et sur cette façade se trouve la porte d'entrée et une fenêtre ; au couchant se trouve aussi une autre fenêtre. A l'est et au nord se trouvent deux petites étables contiguës à la maison ; à l'aspect du nord se trouve une citerne. A quelques mètres de la maison se trouve une grange construite en maçonnerie du pays et couverte en tuile mécanique. Cette grange se

compose d'un rez-de-chaussée à usage d'étable et écurie et d'un grenier à fourrage ; au rez-de-chaussée se trouve une porte d'entrée à deux ouvrants à l'aspect du midi, et dans le grenier à fourrage se trouve une porte d'entrée à deux ouvrants à l'aspect de l'ouest ;

2° Une terre sise au lieu dit Mas de Lartillou et Lac d'Albert, paraissant former le N° 231 p, section D, même plan, pour une contenance d'environ soixante-cinq ares, classe troisième, d'un revenu présumé de cinq francs vingt centimes ;

3° Une friche sise au même lieu paraissant former le N° 231 p, mêmes section et plan, pour une contenance d'environ soixante-cinq ares, sans désignation de classe, et d'un revenu présumé de deux francs huit centimes ;

4° Une pâture sise au même lieu dit, paraissant former le N° 232, mêmes section et plan, pour une contenance d'environ soixante-quatre ares cinquante centimes, sans désignation de classe et d'un revenu matriciel présumé de cinq francs quatre-vingt-seize centimes ;

5° Une terre sise au même lieu dit, paraissant former le N° 233, mêmes section et plan, pour une contenance d'environ un are vingt centiares, classe deuxième et un revenu matriciel présumé de dix centimes ;

6° Une terre sise au même lieu dit, paraissant former le N° 235 p, mêmes section et plan, pour une contenance d'environ soixante ares, classe deuxième, pour un revenu matriciel présumé de neuf francs soixante centimes ;

7° Une friche sise au même lieu dit paraissant former le N° 235 p, mêmes section et plan, pour une contenance d'environ soixante ares, sans désignation de classe, d'un revenu matriciel présumé de un franc quatre-vingt-douze centimes ;

8° Une pâture sise au lieu dit Ruezouls, paraissant former le N° 144 de la section E, même plan, pour une contenance d'environ sept ares soixante centiares, sans désignation de classe, pour un revenu matriciel présumé de soixante centimes ;

9° Une friche, sise au même lieu dit, paraissant former le N° 145, mêmes section et plan, pour une

contenance d'environ soixante-deux ares quatre-vingt centiares, sans désignation de classe, d'un revenu matriciel présumé de deux francs trente-trois centimes ;

10° Un bois, sis au même lieu dit, paraissant former le N° 151, mêmes section et plan, pour une contenance d'environ quatre-vingt-douze ares soixante-dix centiares, deuxième classe et d'un revenu matriciel présumé de cinq francs quatre-vingt-treize centimes ;

11° Une pâture, sise au même lieu dit, paraissant former le N° 152, mêmes section et plan, pour une contenance de quatre-vingt-trois ares, sans désignation de classe, d'un revenu matriciel de six francs soixante-quatre centimes.

TROISIÈME LOT  
Le troisième lot comprendra : Une maison et cour, un sol bâtiment et cour, une cave et une boutique et un jardin sis au lieu dit Espédaillac, confrontant du nord avec Galaret, de l'est avec le même Galaret, Beauville et Julie Capral, du midi avec Causseal et du couchant avec chemin public.

Ces immeubles paraissent désignés à la matrice cadastrale de la commune d'Espédaillac, de la manière suivante :

1° Une maison et cour, sises au lieu dit Espédaillac, paraissant former le N° 211 de la section H, pour un revenu matriciel présumé de soixante-quinze francs ;

2° Une boutique sise au même lieu dit, paraissant former aussi le N° 211, mêmes section et plan, d'un revenu matriciel présumé de sept francs cinquante centimes ;

ces maison et boutique sont à usage de magasin, elles sont construites en maçonnerie ordinaire et couvertes partie en tuile mécanique et partie en tuile à crochet. La porte du magasin est à l'aspect du midi, vitrée et à trois ouvrants ;

3° Un jardin sis au même lieu dit, paraissant former le N° 209, mêmes section et plan, pour une contenance d'environ deux ares quatre-vingt centiares, sans désignation de classe, d'un revenu matriciel impossible de un franc trente-quatre centimes ;

4° Une cave sise au même lieu dit, paraissant former le N° 210, mêmes section et plan, pour une

contenance d'environ cinquante quatre centiares, sans désignation de classe ni de revenu ; la porte d'entrée est à l'aspect du couchant ;

5° Un sol bâtiment et cour paraissant former le N° 211, mêmes section et plan, pour une contenance d'un are trente-quatre centiares, sans désignation de classe ni de revenu.

QUATRIÈME LOT  
non surenchéri  
Tous les immeubles ci-dessus désignés sont situés sur la commune d'Espédaillac, canton de Livernon, département du Lot.

Ils seront vendus tels qu'ils se poursuivent et se comportent sans en rien excepter ni réserver.

Les dits immeubles ont été adjugés suivant procès-verbal dressé par Maître VAISSIE, notaire à Livernon, commis à cet effet, le dix décembre mil neuf cent vingt-deux, savoir : le deuxième lot à Monsieur Victor DESPEYROUX, propriétaire, demeurant au Lac d'Albert, commune d'Espédaillac, moyennant le prix principal de cinq mille sept cent vingt francs, outre les charges, et le troisième à Monsieur Alphonse BEAUVILLE, propriétaire et menuisier, demeurant à Espédaillac, moyennant le prix principal de quinze cents francs, outre les charges.

Mais par acte fait au greffe du tribunal civil de Figeac le dix-huit décembre mil neuf cent vingt-deux, Monsieur Jules VERMÉIL, propriétaire, demeurant au Lac d'Albert, commune d'Espédaillac et Mademoiselle Julie CAPRAL, institutrice en retraite, demeurant à Espédaillac, ayant Maître NUVILLE pour leur avoué, ont déclaré surenchérir du sixième en sus des charges, savoir : Monsieur VERMÉIL, le prix du deuxième lot des dits immeubles, et, par suite, a porté ce prix à la somme de six mille six cent soixante-quinze francs, en sus des charges, et Mademoiselle CAPRAL, le prix du troisième lot des dits immeubles, et, par suite, a porté ce prix à la somme de mille sept cent cinquante francs, en sus des charges.

En conséquence de cette surenchère, il sera procédé aux jour, lieu et heure sus-indiqués, à la vente sur surenchère, aux enchères publiques, des immeubles ci-dessus désignés, en deux lots, sur les

misés à prix résultant de la dite surenchère, savoir :

Le deuxième lot de six mille six cent soixante-quinze francs, outre les charges, 6.675 fr. ci

Le troisième lot de mille sept cent cinquante francs, outre les charges, 1.750 fr. ci

Une expédition du cahier des charges dressé par le dit Maître VAISSIE, notaire, pour parvenir à la vente des dits immeubles, sera déposée au greffe du tribunal civil de Figeac pour servir de minute d'enchère.

Les frais de poursuite de vente seront payables en diminution du prix d'adjudication.

Ceux de première enchère, de surenchère et de poursuite de vente sur surenchère seront supportés par les vendeurs, mais seulement jusqu'à concurrence de la différence entre le prix de la première adjudication et celui de l'adjudication sur surenchère. Si le montant des frais de première enchère, de surenchère et de poursuite de vente sur surenchère est supérieur à cette différence entre l'ancien prix et le prix nouveau, l'excédent des dits frais incombera aux adjudicataires sur surenchère qui en seront tenus en sus et au prorata de leur prix d'adjudication.

Il est déclaré à tous ceux du chef desquels il pourrait être pris des inscriptions pour raison d'hypothèques légales qu'ils devront requérir ces inscriptions avant la transcription du jugement d'adjudication.

Pour extrait certifié conforme : Figeac, le dix-neuf décembre mil neuf cent vingt-deux.

L. NUVILLE, avoué.

Pour tous renseignements, s'adresser à Maître NUVILLE, avoué poursuivant, demeurant à Figeac, Boulevard Président-Wilson.

# LA PHOSPHODE GARNAL

Le reconstituant et le dépuratif le plus énergique

En vente : Pharmacie de la Croix-Rouge, en face le Théâtre

# L'ÉPARGNE VEND LES MEILLEURS PRODUITS